

Le 25 mars 2022

FNE Formation des entreprises de 50 salariés et + : modalités de financement décidées par décidées par le conseil d'administration d'AKTO et la branche professionnelle de l'Enseignement Privé non lucratif

Madame, Monsieur,

Dans notre précédent courrier du 31 janvier, nous vous invitions à suspendre les formations relatives à la demande adressée au titre du FNE-Formation dans l'attente de nouvelles conditions d'accompagnement financier définies par le Conseil d'administration et votre branche professionnelle.

Le Conseil d'administration du 17 février dernier a priorisé l'instruction des demandes selon l'ordre suivant et dans la limite des fonds disponibles :

En premier lieu les demandes des entreprises en **Activité Partielle ou Activité Partielle de Longue Durée** et ce quelle que soit l'année de dépôt du dossier ; si votre entreprise est concernée, à réception de ce courrier, nous vous invitons à en informer votre conseiller formation et, le cas échéant, à déposer le formulaire correspondant sur votre espace sécurisé.

Pour les autres entreprises, Les demandes seront traitées dans l'ordre suivant

- 1. dossiers déposés en 2021 pour des formations réalisées en 2021,
- 2. dossiers déposés en 2021 pour des formations débutées en 2021,
- 3. dossiers déposés en 2021 pour des formations programmées en 2022.

Dans tous les cas, la proposition de financement sera réajustée au regard des pratiques tarifaires observées dans votre branche professionnelle pour des formations similaires et dans la limite d'un plafond de 40€ HT par heure stagiaire, conformément aux décisions du conseil d'administration.

Les forfaits rémunération et frais annexes qui avaient été sollicités dans la demande initiale seront pris en charge selon les taux d'intervention du FNE.

Nous sommes à votre disposition au **01 44 01 97 01** du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (heures métropolitaines) pour toutes les précisions sur les modalités d'instruction de votre dossier.

Si votre situation nécessite un accompagnement par un conseiller expert, nous vous invitons à contacter le 01.88.13.10.10.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleures salutations.

Valérie SORT Directrice Générale

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris www.akto.fr